Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le
ID : 059-215903162-20220321-2022_241-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD

MAIRIE
DE
HOUPLIN-ANCOISNE
59263

Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation : 17/03/22

Date d'affichage : 23/03/2022

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 20
Excusés-représentés : 3
Votants : 23
Excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 21 mars 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 mars 2022.

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M. DELVAL Claude, Mme BOURBOTTE Nathalie, M. DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, M. PRATZ Lionel, M. GANTIEZ Christian, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, Mme RUSCART Delphine, M. VANDRIESSCHE Patrick, Mme LOYER Evelyse, M. CRESPEL Jean, Mme DELORY Claire, M SIX, M. BOCQUILLON Sébastien, Mme NOMBERG Michèle, M. DUTHOIT Valentin, M. MARCHAND Nicolas.

Formant la majorité des membres présents en exercice.

Etaient excusés-représentés :
Mme ALLOSSERY Marie-Laure représentée par Mme GANTIEZ
Mme POTTEAU Gisèle représentée par Mme LOYEZ
Mme VANRUMBEKE Patricia représentée par M WIPLIE

N° du registre des délibérations : 24/2022
Objet : Budget primitif 2022

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal décide de mettre au vote le budget primitif 2022.

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes : 2 648 597.00 €
- Dépenses : 2 648 597.00 €

Section d'investissement

- Recettes : 3 400 578.37€
- Dépenses : 3 400 578.37€
-

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le
ID : 059-215903162-20220321-2022_241-BF

DONT les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à :

- Recettes : 2 538.00 €
- Dépenses : 184 642.81 €

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 17 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE (M CRESPEL, M SIX, Mme DELORY, M BOCQUILLON, Mme NOMBERG, M DUTHOIT), le Conseil Municipal,

DECIDE d'approuver le budget primitif 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA MAIRE,

D. GANTIEZ